

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DFPE 113 Subvention (758.433 euros), convention et avenants n° 4 à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 03 janvier 2017 par l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants et la Ville de Paris ;

Vus les avenants n° 3 signés le 26 août 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 4 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ayant son siège social 31 bis, rue de Thionville (19e), pour l'attribution de quatre subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 180 130 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche collective, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19e.
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2020_02727).

Article 3 : Une subvention de 308 990 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche familiale, située 25, rue de Thionville à Paris 19e.
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2020_02728).

Article 4 : Une subvention de 110 185 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la halte-garderie, située 25, rue de Thionville à Paris 19e.
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2020_02729).

Article 5 : Une subvention de 105 320 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour le jardin d'enfants, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19e.
(N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier 2020_02730).

Article 6 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants, ayant son siège social 29, rue de Thionville (19e, pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 8 : Une subvention de 44 875 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la réalisation de travaux de rénovation au sein de la crèche collective, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19e. (N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2020_06754).

Article 9 : Une subvention de 8 933 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la réalisation de travaux de rénovation au sein du jardin d'enfants, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19e. (N° Tiers PARIS ASSO : 22541, N° de dossier : 2020_06755).

Article 10 : Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 904, nature rubrique 4221, nature 20422, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2020 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO